

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE DANS LE SUPERIEUR

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, le Centre Communal d'Action Sociale de La Bâthie poursuit son action de solidarité en direction des familles par l'attribution d'une aide en fonction des revenus et du nombre d'enfants scolarisés dans le supérieur. Cette aide sera réglée par virement administratif sur le compte de l'étudiant.

Imposition sur le revenu 2016*	Montant de l'aide attribuée
Non Imposable	155 €
De 1 à 1000 €	125 €
De 1001 à 2 000 €	85 €

*En cas de non présentation des revenus, aucune aide ne sera attribuée.

Les dossiers sont à retirer au **CCAS de la Bâthie** ou sur le site www.labathie.fr à partir du 17 septembre 2018 et devront être retournés dûment complétés entre le 17 septembre et le 30 novembre 2018 au secrétariat du CCAS uniquement.

CCAS de La Bâthie Résidence la Baillary 294, rue Jules Renard – Tél. : 04 79 31 08 08